**Zeitschrift:** Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique

Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique

**Band:** - (1999)

**Heft:** 42

**Artikel:** Dossier vivre ensemble : couples sans frontières

Autor: Preti, Véronique

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-971406

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch







# Couples sans frontières

Chaque année, environ 11 000 des 40 000 mariages recensés en Suisse sont binationaux, soit la plus forte proportion d'Europe. Comment le couple sert-il à l'intégration du conjoint étranger? Deux chercheuses répondent.

PAR VÉRONIQUE PRETI

a grande majorité de ces unions binationales sont contractées avec des ressortissant(e)s d'Europe de l'Ouest. Lorsque le conjoint étranger vient de plus loin, que ce soit l'homme l'étranger (comme dans 3700 des mariages mentionnés ci-dessus) ou la femme (dans 7300 de ces unions), le soupçon est le même: amour ou intérêt? Impossible d'en avoir le cœur net, scientifi-

quement parlant – les statistiques du divorce ne disent pas ce qui motive la séparation. Pour Barbara Waldis, ethnologue aux Universités de Fribourg et de Neuchâtel, rien ne peut être prédit: suivant l'évolution des lois suisses sur le séjour et l'établissement des étrangers, «amour et intérêt sont des éléments variables, selon le contexte historique et la phase de vie».



Les couples binationaux font l'objet d'une vaste étude baptisée «Couples binationaux: migrations, trajectoires, réseaux et relations culturelles». Quel rôle le conjoint suisse joue-t-il dans l'intégration de son

> partenaire étranger? Pour le déterminer, Laurence Ossipow, de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, a mis en comparaison cette forme d'intégration avec les critères établis par les «Faiseurs de Suisses» officiels. Une centaine de couples établis dans les cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg, comptant un ou une partenaire du Nord de l'Afrique, d'Afrique noire ou d'Europe de l'Est, ont été interrogés. Il ressort de leurs réponses que le couple est davantage un lieu d'échanges dans lequel, tour à tour, chaque conjoint joue le rôle du médiateur pour l'autre.

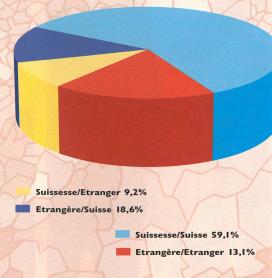
Pour les couples binationaux, le mariage lui-même avec un(e) ressortissant(e) suisse est déjà un signe d'intégration du partenaire étranger. Or, du fait du soupçon d'abus de mariage ou des liens sociaux, affectifs ou religieux qu'ils maintiennent avec leur société d'origine, cette union n'est pas perçue par l'entourage comme résultant déjà d'une insertion.

### L'influence du vécu

La maîtrise de la langue orale du lieu de résidence et le fait d'avoir un emploi comptent en tant que facteurs d'intégration, pour l'administration autant que pour les conjoints. Mais Laurence Ossipow les rattache davantage au vécu du conjoint étranger (qui a appris la langue à l'école, par exemple) et à des éléments extérieurs (la formation ou la situation du marché de l'emploi) qu'à un résultat direct de la médiation du conjoint suisse.

En revanche, pour d'autres facteurs d'insertion, comme les relations de bon voisinage, l'appartenance à des associa-

# Un mariage sur quatre est une union helvético-étrangère



Mariage selon l'origine des conjoints, 1997. Source: OFS

tions locales ou d'étrangers et l'histoire du lieu de résidence, le couple binational joue gagnant: autant un conjoint que l'autre peut être le médiateur de l'intégration de son ou sa partenaire dans un milieu spécifique. Laurence Ossipow cite l'exemple d'un couple où le mari, étranger, a décidé de créer un site internet sur le petit village dans lequel vivent ses beaux-parents, également étrangers. La démarche de son mari, qui a rencontré autant de villageois qu'il le pouvait, a contribué à relier davantage son épouse suissesse, ainsi que ses parents, à ce village.